



Syndicat Mixte d'Aménagement de
l'Arve et de ses Affluents
300 Chemin des Prés Moulin
74800 ST PIERRE EN FAUCIGNY
Tél. : 04.50.25.60.14.

Compte-rendu affiché

du

au

Le Président du SM3A,
Bruno FOREL

COMITE SYNDICAL du 23 JUIN 2016

Compte-rendu d'affichage

L'an deux mil seize, le vingt-trois juin à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué le 17 juin 2016, s'est réuni à la mairie de Reignier sous la présidence du président M FOREL Bruno.

Délégués présents (42) : Berthier Y, Bouchard P, Bougault-Grosset C, Bouvet S, Bufflier D, Burgniard R, Burnet JC, Cartier B, Catala G, Chatel B, Cheneval JP, Cheneval L, Chuard M, Ciclet JF, Cochard JL, Dechamboux R, Desvignes JM, Drevon P, Forel B, Forestier R, Freymann D, Jacquet E, Lance P, Laurat Y, Layat D, Martel M, Mermin JP, Milon J, Missilier M, Moenne C, Paquet X, Pouchot R, Sarreboubee C, Toletti D, Vix P, Zobel JP, Bondon M, Bouchet E, Collini G, Gros L, Jimenez D, Marechal E.

Délégués titulaires ayant donné pouvoir (3) : Perrilat-Amede A donne pouvoir à Missilier M, Savoini S donne pouvoir à Burgniard R, Valli S donne pouvoir à Chuard M.

Délégués titulaires excusés (34) : Allard A, Anthoine D, Bertoluzzi J, Bessy P, Boudet C, Brantus M, Briffaz JF, Chaffard C, Chapuis B, Conus JL, Delemonteix G, Desailoud M, Doucet M, Frutiger j, Gaillard M, Grandcollot JJ, Grandjacques C, Herve L, Meynet-Cordonnier M, Mivel JL, Moriaud O, Nicoud M, Noel S, Paget S, Pellisson J, Perinet M, Pernat G, Rousset P, Saddier M, Solliet A, Trappier L, Tronchet L, Van Soen P, Vial JC,

Délégué présent sans voix délibérative (0) :

Assistaient également à la séance : Corboz G, Brivet C, Carreira A, Rivollet M, Finiels L, Dureux N, Pitra R, Zwitzer P.

Monsieur le président ouvre la séance à 18h32, remercie **Monsieur CICLET** pour son accueil en mairie de Reignier, et énonce les pouvoirs reçus.

Monsieur Jean-François CICLET est désigné secrétaire de séance.

D2016-04-01. Porté à connaissance des décisions du Président :

Le Comité syndical, à l'unanimité :

Article 1 : PREND CONNAISSANCE des décisions du Président n°2016-D-039 à n°2016-D-094 :

CARTE ADMINISTRATION GENERALE :

D2016-04-02. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 18 mars 2016

Le Comité syndical, à l'unanimité :

Article 1 : APPROUVE le Procès-Verbal du Comité syndical du 18 mars 2016.

D2016-04-03. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 12 avril 2016

Le Comité syndical, à l'unanimité :

Article 1 : APPROUVE le Procès-Verbal du Comité syndical du 12 Avril 2016.

D2016-04-04. FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES - Approbation du compte de gestion 2015**Le Comité syndical, à l'unanimité :****Article 1 : APPROUVE** le compte de gestion 2015, celui-ci étant visé et certifié conforme par l'ordonnateur, celui-ci n'appelant ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**D2016-04-05. FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES - Vote du compte administratif 2015****Le Comité syndical, à l'unanimité :****Article 1 : ADOPTE** le compte administratif 2015 arrêté suivant, conforme au compte de gestion du comptable public :

	Fonctionnement	Investissement
DEPENSES propres à l'exercice 2015	3 735 824,48 €	2 784 585,28 €
RECETTES propres à l'exercice 2015	5 108 320,58 €	4 682 322,24 €
Résultats antérieurs reportés	597 083,81 €	-1 203 831,05 €
RESULTAT	1 969 579,91 €	693 905,91 €

	Reste-à-réaliser en fin d'exercice 2015
DEPENSES	3 161 252,13 €
RECETTES	2 973 511,99 €
RESULTAT	-187 740,14 €

À titre informatif, les résultats par carte se décomposent de la manière suivante :

• En section de fonctionnement :

CARTE	Dépenses cumulées	Recettes cumulées	Solde
Administration générale	647 940,15 €	820 655,57 €	172 715,42 €
ARVE	1 572 070,73 €	2 232 520,88 €	660 450,15 €
Contrat de rivière Giffre et Risse	188 223,79 €	753 334,76 €	565 110,97 €
Hors Contrat de rivière Giffre et Risse	89 817,64 €	168 351,58 €	78 533,94 €
Borne	73 327,17 €	107 655,10 €	34 327,93 €
Fonds Air Bois	602 707,70 €	709 707,34 €	106 999,64 €
SAGE	398 624,90 €	445 549,07 €	46 924,17 €
Arve Pure	63 188,40 €	109 990,00 €	46 801,60 €
Cours d'eau CCPMB	107 010,21 €	330 498,00 €	223 487,79 €
Cours d'eau CCVCMB	35 591,70 €	69 820,00 €	34 228,30 €
TOTAL	3 778 502,39 €	5 748 082,30 €	1 969 579,91 €

• En section d'investissement

CARTE	Dépenses	Recettes	Solde
Administration générale	79 249,77 €	15 423,06 €	-63 826,71 €
ARVE	2 610 737,96 €	2 550 426,01 €	-60 311,95 €
Contrat de rivière Giffre et Risse	1 132 943,94 €	1 631 702,68 €	498 758,74 €
Hors Contrat de rivière Giffre et Risse	165 741,08 €	497 102,09 €	331 361,01 €
Borne	37363,39	91 674,14 €	54 310,75 €
Fonds Air Bois	0,00 €	1 821,83 €	1 821,83 €
SAGE	13 442,01 €	17 643,37 €	4 201,36 €
Arve Pure	4 345,81 €	0,00 €	-4 345,81 €
Cours d'eau CCPMB	103 733,36 €	78 875,00 €	-24 858,36 €
Cours d'eau CCVCMB	43 204,95 €	0,00 €	-43 204,95 €
TOTAL	4 190 762,27 €	4 884 668,18 €	693 905,91 €

● **Restes-à-réaliser de l'exercice 2015 reporté en 2016 :**

Restes-à-réaliser			
CARTE	Dépenses	Recettes	Solde
Administration générale	118 652,44 €	0,00 €	-118 652,44 €
ARVE	280 851,99 €	95 242,20 €	-185 609,79 €
Contrat de rivière Giffre et Risse	2 106 123,34 €	1 217 955,28 €	-888 168,06 €
Hors Contrat de rivière Giffre et Risse	258 167,58 €	90 877,97 €	-167 289,61 €
Borne	67 959,12 €	54 762,75 €	-13 196,37 €
Fonds Air Bois	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SAGE	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Arve Pure	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Cours d'eau CCPMB	1 728,21 €	1 514 673,79 €	1 512 945,58 €
Cours d'eau CCVCMB	327 769,45 €	0,00 €	-327 769,45 €
TOTAL	3 161 252,13 €	2 973 511,99 €	-187 740,14 €

(Il est rappelé que le détail des dépenses et des recettes de l'année 2015 avaient été communiquées avec le budget primitif 2016)

D2016-04-06. FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES - Affectation définitive des résultats

Le Comité syndical, à l'unanimité :

Article 1 : ADOPTE et APPROUVE l'affectation définitive du résultat selon les modalités exposées ci-après en conformité avec la reprise anticipée et les montants repris au Budget Primitif 2016 :

- Les restes à réaliser d'investissement 2015 pour 2 973 511,99€ en recettes et 3 161 252,13€ en dépenses.
- Le résultat cumulé d'investissement en excédent (R001) pour 693 905,91€.
- Une fraction du résultat de fonctionnement à l'article 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) pour 847 289,53€.
- Le solde du résultat de fonctionnement en excédent de fonctionnement reporté (R002) pour 1 128 999,55 €.

D2016-04-07. FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES - Décision budgétaire modificative n°1 -

Le Comité syndical, à l'unanimité :

Article 1 : APPROUVE la décision budgétaire modificative n°1 par chapitre :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
	Chapitre 023 : Virement de section à section	-125 000,00 €		Chapitre 74 : Dotations et participations	-125 000,00 €
			74758	Participation syndicat	-125 000,00 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	-125 000,00 €		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	-125 000,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
	Chapitre 204 : subventions d'équipement versées	62 500,00 €		Chapitre 013 : Subventions d'investissement	-112 500,00 €
2041582	Subventions d'équipement versées (autre groupement)	62 500,00 €	1323	Subvention d'investissement département	-75 000,00 €
	Chapitre 023 : immobilisations en cours	-300 000,00 €	1328	Subvention d'investissement : autres (Agence de l'eau)	-37 500,00 €
2317	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition (Travaux)	-300 000,00 €		Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	-125 000,00 €

	Chapitre 45 : Opérations pour compte de tiers	300 000,00 €		Chapitre 45 : Opérations pour compte de tiers	300 000,00 €
4581(4)	Opération sous mandat cheminement le long du Giffre	300 000,00 €	4582(4)	Opération sous mandat cheminement le long du Giffre	300 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		62 500,00 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		62 500,00 €

D2016-04-08. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - DESIGNATION DE REPRESENTANTS - Constitution de la commission d'Appel d'offres

Le Comité syndical, à l'unanimité :

Article 1 : DECIDE de ne pas procéder au scrutin à bulletin secret aux nominations.

Article 2 : DESIGNNE les membres de la Commission d'Appel d'Offres du SM3A

Titulaires		Suppléants (dans l'ordre)
M.BURGNARD Robert	1 ^{er}	M.PERNAT Guy
M.BUFFLIER Daniel	2 nd	M.LAURAT Yves
M.PERILLAT-AMEDE André	3 ^{ème}	MME CHAFFARD Christine
M.JACQUET Etienne	4 ^{ème}	M.DESSAILLOUD Maurice
M.VALLI Stéphane	5 ^{ème}	M.POUCHOT René

D2016-04-09. FONCTION PUBLIQUE - PERSONNEL CONTRACTUELS - Recrutement temporaire d'un agent contractuel pour répondre à un surcroît temporaire d'activité

Le Comité syndical, à l'unanimité :

Article 1 : AUTORISE le recrutement temporaire d'un agent contractuel pour une durée initiale de 3 mois à temps complet pour assurer des fonctions d'archiviste dont la rémunération sera basée sur le traitement indiciaire du premier échelon du grade d'attaché territorial et complété éventuellement par le régime indemnitaire en vigueur au niveau du syndicat.

Article 2 : AUTORISE à renouveler éventuellement le contrat dans les limites fixés par l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 si les besoins du service le justifient, dans les budgets disponibles.

D2016-04-010. FONCTION PUBLIQUE - PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE DE LA FPT - Modification du tableau des effectifs - Emplois permanents.

Le Comité syndical, à l'unanimité :

Article 1 : MODIFIE le tableau des effectifs en créant un poste de technicien territorial à temps complet à compter du 1^{er} Août 2016.

Article 2 : AUTORISE le Président à signer tout document afférent.

D2016-04-011. DOMAINE ET PATRIMOINE - AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVE - Dépôt d'un permis de construire pour le projet de rénovation du siège social du SM3A

Le Comité syndical, à l'unanimité :

Article 1 : AUTORISE le Président à signer et à déposer une demande de permis de construire pour le projet de rénovation du bâtiment de la pisciculture (Siège du SM3A à Saint Pierre en Faucigny), établi par le Maître d'œuvre Géronimo Architectes.

Article 2 : AUTORISE le Président à signer tout document afférent.

D2016-04-012. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - DESIGNATION DE REPRESENTANTS - Désignation de représentants à l'Association Française des EPTB (AFEPTB)

Le Comité syndical, à l'unanimité :

Article 1 : DESIGNNE Bruno FOREL en qualité de représentants du SM3A au sein de l'Association Française des EPTB en lieu et place de Martial SADDIER.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à notifier cette délibération à l'association.

CARTE ARVE :**D2016-04-013. DOMAINE ET PATRIMOINE – AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC - Délimitation du Domaine public Fluvial DPF au droit des parcelles de M. Baltassat (commune de Bonneville) – Avis du SM3A****Le Comité syndical, à l'unanimité :**

ARTICLE 1 : **PORTE** un avis favorable à la proposition de délimitation du domaine public fluvial tel que proposé par les services de la DDT à savoir la ligne passant entre les points 100 à 120 identifiés sur le plan au 1/1000^{ème} établi par le géomètre le 11 octobre 2012 ;

ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent, y compris ceux relatif à l'intégration d'une partie de la parcelle D1419 propriété du SM3A au Domaine Public Fluvial de l'Etat.

D2016-04-014. COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLIQUE - Marche n°2016-PI-02 – Missions de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les procédures foncières – Sécurisation hydraulique du torrent de la Griaz – Les Houches (action PAPI 6B-01 et 7A-03)**Le Comité syndical, à l'unanimité :**

Article 1 : **AUTORISE** le Président à signer et exécuter le marché n° 2015-PI-02 « Missions de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les procédures foncières – sécurisation hydraulique du torrent de la Griaz – commune des Houches », marché comprenant deux lots dont le lot n°1 est attribué à Hydrétudes et le lot n°2 à bon de commande est attribué à Iddest.

Article 2 : **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent, dont les bons de commande pour la réalisation des prestations relatives au lot 2 dans la limite des crédits inscrits au budget.

D2016-04-015. FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS - Contrat « Vert et Bleu » Arve Porte des Alpes : Dépôt, Portage, Animation, Maîtrise d'ouvrage de certaines actions et demandes de subvention**Le Comité syndical, à l'unanimité :**

Article 1 : **APPROUVE** le principe de s'engager dans le contrat « Vert et bleu » « Arve porte des Alpes »

Article 2 : **ACCEPTÉ** que le SM3A soit la structure porteuse du contrat Vert et bleu « Arve Porte des Alpes » ;

Article 3 : **APPROUVE** l'inscription au contrat des fiches action pour lesquelles le SM3A est maître d'ouvrage

Article 4 : **AUTORISE** le Président à déposer, auprès de la région, et signer le contrat vert et bleu « Arve Porte des Alpes » en tant que maître d'ouvrage des fiches actions :

- Mieux connaître et préserver le complexe des zones humides des peupliers (Etrembières)
- Optimiser le dernier corridor SRCE le long de l'Arve sur la basse vallée (Etrembières)
- Restaurer le compartiment piscicole du Borne Aval (Saint Pierre Bonneville)
- Restaurer le marais du Pont neuf, réservoir de biodiversité (Reignier)
- Restaurer le secteur de biodiversité qu'est le secteur du déluge (Viuz en Sallaz)
- Etudier les déplacements piscicoles entre le Borne Aval et médian (Saint Pierre Bonneville)
- Etudier et gérer la gouille aux morts, réservoir de biodiversité (Fillinges)
- Préserver et valoriser le réseau de zones humides de Plaine Joux (Onnion)

et en tant que structure porteuse du contrat pour les actions:

- Animer, suivre et évaluer le contrat vert et bleu « Arve Porte des Alpes »
- Informer la population sur la signature du contrat et sur la mise en œuvre des actions
- Sensibiliser le grand public, les scolaires, les élus aux corridors écologiques
- Réaliser des suivis « faune » pour améliorer les connaissances sur le fonctionnement des corridors

et pour toutes les actions qui lui seraient transférées dans le cadre du transfert de compétence GEMAPI de ses membres.

Article 5 : **AUTORISE** le Président à solliciter des subventions auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et Conseil Départemental de la Haute Savoie, ainsi que tout autre financeur potentiel, pour la réalisation des mesures dont il est maître d'ouvrage.

Article 6 : **AUTORISE** le Président à signer tout document dans le cadre de la présente démarche.

D2016-04-016. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – DESIGNATION DE REPRESENTANTS – Comité de pilotage Contrat Vert et Bleu**Le Comité syndical, à l'unanimité :**

ARTICLE 1 : **DESIGNE** les membres du Comité de Pilotage du Contrat Vert Bleu :

- En qualité de titulaire Bruno FOREL et Christian Cheneval en qualité de suppléant.
- En qualité de titulaire Robert BURGNIARD, avec Robert DECHAMBOUX en qualité de suppléant.
- En qualité de titulaire Claude MOENNE et Jean-François CICLET en qualité de suppléant.

CARTE GIFFRE :**D2016-04-017. FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – Modification de la contribution 2016 du SIVM du Haut-Giffre pour la compétence « Aménagement et gestion intégrés des cours d'eau et milieux aquatiques du bassin versant du Giffre et du Risse »****Le Comité syndical (5 voix pour , 4 absentions)**

Article 1 : DIMINUE la contribution au SM3A du SIVM du Haut Giffre au titre de l'année 2016 pour la carte de « Contrat de Rivière Giffre et Risse » de 125 000€ et la porter ainsi à 149 350€.

D2016-04-018. COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ PUBLIC - Marche n°2016-S-01 – Restauration des boisements rivulaires et lutte contre les espèces invasives sur les cours d'eau et milieux aquatiques du bassin versant du Giffre et du Risse – accord-cadre à bons de commande avec un opérateur économique.**Le Comité syndical, à l'unanimité :**

Article 1 : **AUTORISE** le Président à signer et exécuter le marché n° 2016-S-01 « restauration des boisements rivulaires et lutte contre les espèces invasives sur les cours d'eau et milieux aquatiques du bassin versant du Giffre et du Risse » de type accord-cadre à bon de commandes avec comme titulaire le groupement SARL SCBA Travaux Forestiers et Ruraux - Ganivet Christian Travaux Forestiers, CENEDESE Thierry Travaux Forestiers (dont le mandataire est la SARL SCBA Travaux Forestiers et Ruraux) pour une durée de 2 ans reconductible 1 fois.

Article 2 : **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent, notamment les bons de commande pour la réalisation des prestations relatives au marché dans la limite des crédits inscrits au budget.

D2016-04-019. CARTE GIFFRE ET RISSE – FINANCES LOCALES -- TORRENT DU VERNEY – RETABLISSEMENT DES FONCTIONNALITES DU COURS D'EAU - Demande de « Dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques » faisant suite aux dégâts occasionnés par le glissement de terrain sur les communes de Morillon et Samoëns**Le Comité syndical, à l'unanimité :**

Article 1 : **AUTORISE** le Président à solliciter Monsieur le Préfet pour une indemnisation pour cette opération dans le cadre du dispositif de dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques et selon les montants précisés ci-après, au meilleur taux de subvention envisageable, étant précisé que le glissement de terrain étant toujours actif et qu'à ce titre une demande complémentaire pourra être émise ultérieurement une fois l'évènement achevé par décision du Président.

Dépenses	Coûts (€HT)
Mise en astreinte matériel d'intervention lors de l'évènement	7 708,00 €
Travaux de préparation d'accès au cours d'eau lors de l'évènement (déboisement)	1 186,60 €
Travaux de drainage glissement lors de l'évènement	4 526,00 €
Travaux de traitement d'embâcles	40 000,00 €
Travaux de curage de la partie aval du Torrent (dont traitement préalable de la végétation pour favoriser les accès)	45 000,00 €
Total	98 420,60 €

Article 2 : **INSCRIT** ces éléments à la prochaine étape budgétaire.

Article 3 : **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent.

POINTS DIVERS

*En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé,
Monsieur le Président clos cette séance à 20h05.*

Le Président,

Bruno FOREL